

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

127.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

OBJET : Subvention de fonctionnement 2019 en faveur de l'association française contre les myopathies (AFM).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association française contre les myopathies (AFM), créée en 1958, est présidée par Madame Laurence Tiennot-Herment. Son siège se situe à l'Institut de Myologie au 47-83 boulevard de l'hôpital 75 651 Paris. La collaboration avec le Département des Bouches-du-Rhône concerne exclusivement les actions du service régional de l'AFM implanté 2 400 route de Gardanne 13080 Aix-en-Provence.

Le service régional Provence intervient essentiellement au domicile de personnes atteintes de maladies neuromusculaires. L'équipe est constituée de cinq référents de parcours santé issus des professions paramédicales ou sociales, d'un mi-temps de cadre de direction et d'un mi-temps de secrétariat.

Le service régional Provence n'effectue pas de prestations mais veille, sans limitation de durée, à la coordination des actions autour de la personne handicapée. Il prend en compte la personne en situation de handicap dans toute sa dimension, sans oublier les aidants. Pour optimiser ses actions auprès des usagers, il s'implique dans de nombreux réseaux existants. Ainsi, il adapte ses réponses en fonction des équipements sociaux et médico-sociaux du territoire où réside l'utilisateur et contribue à structurer l'offre médico-sociale.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la coordination des acteurs du handicap qui constitue une des orientations majeures du schéma départemental pour l'autonomie des personnes handicapées 2017-2022.

Pour l'exercice 2019, l'association prévoit un budget global de 110 657 122 € dont une subvention de fonctionnement sollicitée auprès du Conseil départemental pour un montant de 125 000 € identique à celui alloué en 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL